

En 2018, les effectifs salariés du secteur privé s'établissent en France (Métropole et Dom) à 18,4 millions. La masse salariale associée s'élève à 579 milliards d'euros. Sur un an, elle augmente de 3,5 %, soit un rythme semblable à celui observé en 2017 (+ 3,6 %).

En moyenne annuelle, les effectifs salariés sont en hausse de 1,5 % en 2018, soit 276 800 postes supplémentaires, après + 1,7 % en 2017.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 2,0 % en 2018, tandis que les prix à la consommation progressent de 1,6 %

La progression des effectifs intérimaires se poursuit à un rythme soutenu, mais inférieur à celui de l'année précédente : + 7,5 % en 2018 (+ 56 200 postes), après + 15,6 % en 2017.

Dans l'industrie, les effectifs salariés augmentent en 2018 (+ 0,3 %, soit + 8 300 postes), après 16 années de baisses successives. Les effectifs salariés de la construction sont en hausse en 2018 (+ 2,3 %, soit + 31 900 postes).

Le tertiaire hors intérim continue de créer des emplois avec une évolution de + 1,4 % en 2018 (180 300 postes), après + 1,6 en 2017. Les secteurs les mieux orientés sont notamment les activités informatiques, la restauration et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie. A l'inverse, les secteurs des administrations publiques et des télécommunications perdent le plus d'effectifs salariés.

Cette publication présente un éclairage sur la composition de la masse salariale. En 2018, 9,3 % de l'assiette des cotisations et contributions sociales se compose d'éléments de rémunération complémentaires au salaire de base, de type rémunération d'heures supplémentaires (2,3 %) ou primes (6,9 %). Ces dernières sont plus particulièrement utilisées dans l'industrie, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières, tandis que les heures supplémentaires sont plus courantes dans les secteurs de la construction et de l'hébergement – restauration.

LA CROISSANCE DES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ FAIBLIT LÉGÈREMENT EN 2018

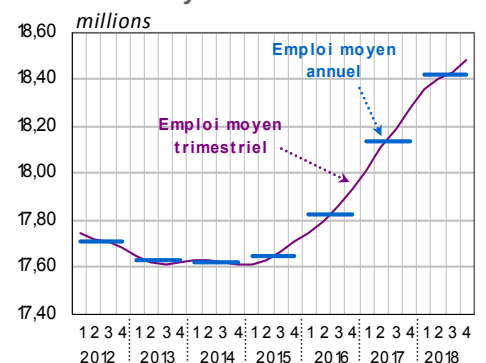
En 2018, le PIB enregistre une croissance de 1,7 % sur l'année après la nette accélération enregistrée en 2017 (+ 2,3 % après + 1,1 %). Dans ce contexte économique moins porteur, la masse salariale du secteur privé augmente de 3,5 % en moyenne annuelle, après une hausse de 3,6 % en 2017 (*tableau 1 et graphique 2*). Sur 5 ans, elle augmente de 13,4 %, soit 2,3 points de plus que la croissance du PIB en valeur (*tableau 1*).

Les effectifs salariés augmentent de 1,5 % en 2018 (soit 276 800 postes nets créés), après une hausse un peu plus soutenue en 2017 (+ 1,7 %). L'analyse infra-annuelle (*graphique 1*) montre une progression globalement continue sur les quatre trimestres (respectivement + 0,4 %, + 0,2 %, + 0,2 % et + 0,3 %).

En 2018, la croissance du SMPT (+ 2,0 %) est supérieure à celle observée en 2017 (+ 1,8 %, *tableau 1*). Compte tenu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (+ 1,6 %), le pouvoir d'achat du SMPT progresse de 0,4 % cette année.

La hausse des effectifs salariés est expliquée à hauteur de 0,3 point par le dynamisme de l'intérim (+ 7,5 %). Elle est aussi portée par les secteurs de la construction (+ 2,3 %) et, dans une moindre mesure, par le tertiaire hors intérim (+ 1,4 %).

Graphique 1 : Effectifs moyens annuels et effectifs moyens trimestriels



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs augmentent dans l'industrie pour la première fois depuis 2001...

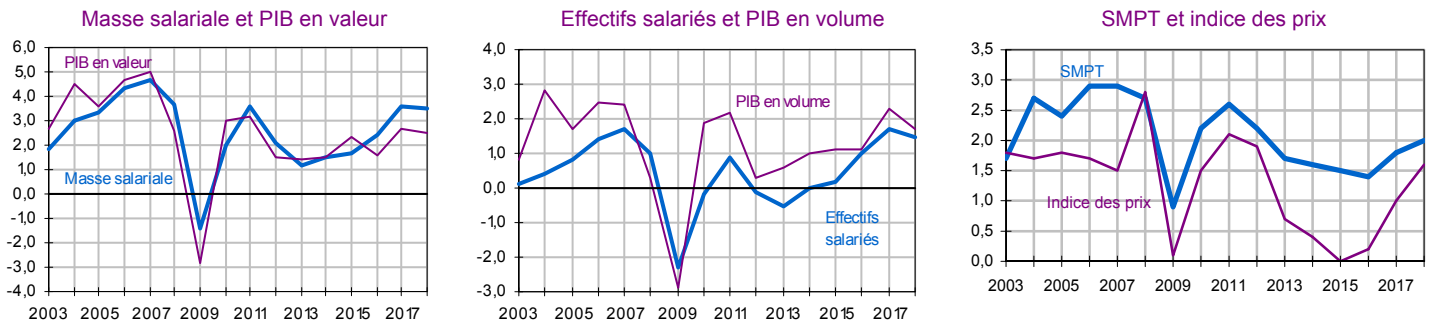
L'industrie (près de 3 millions de salariés) gagne 8 300 postes en 2018, soit une progression de 0,3 % en moyenne annuelle. Les effectifs n'avaient pas augmenté dans ce secteur depuis 2001 (*graphique 3 et tableau 1*). Le glissement annuel de l'emploi est de + 0,3 % sur les trois premiers trimestres, et de + 0,4 % au dernier trimestre (*graphique 3*). En 2018, le SMPT de l'industrie augmente de 2,0 % et la masse salariale de 2,3 % (après + 1,6 % en 2017 et + 0,8 % en 2016).

Tableau 1 : Masse salariale, effectifs salariés, salaire moyen par tête du secteur privé, PIB et pouvoir d'achat

	Niveau 2018	Evolution en moyenne annuelle (en %)					Evolution sur 5 ans (en %)
		2014	2015	2016	2017	2018	
Masse salariale (en Md€)	579,0	1,5	1,7	2,4	3,6	3,5	13,4
Effectifs annuels moyens (en millions)	18,4	0,0	0,2	1,0	1,7	1,5	4,5
Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 620,0	1,6	1,5	1,4	1,8	2,0	8,5
PIB en valeur (en Md€)	2 353,1	1,5	2,3	1,6	2,7	2,5	11,1
PIB en volume (en Md€ 2010)	2 285,9	1,0	1,1	1,1	2,3	1,7	7,3
Indice des prix à la consommation (hors tabac)		0,4	0,0	0,2	1,0	1,6	3,3
Pouvoir d'achat du SMPT		1,2	1,5	1,2	0,8	0,4	5,1

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee – indice des prix

Graphique 2 : Evolution en moyenne annuelle (en %) de la masse salariale, des effectifs salariés et du salaire moyen par tête (SMPT) du secteur privé, du PIB en valeur, du PIB en volume et de l'indice des prix à la consommation



Sources : Acooss – Urssaf ; Insee

Les effectifs de certaines branches industrielles augmentent fortement. C'est notamment le cas de la production et distribution d'eau (+ 1,8 %, soit + 2 600 postes, après + 0,1 % en 2017), les autres industries manufacturières (+ 1,3 %, soit + 3 300 postes, après + 0,2 % en 2017), l'habillement textile et cuir (+ 1,0 %) et l'industrie agro-alimentaire (+ 0,9 %). A l'inverse les effectifs se contractent dans les industries extractives (- 1,4 %, après - 1,7 %), la production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné (- 1,3 %, après - 3,4 %), et l'industrie du bois et papier (- 1,2 %, après - 1,5 %). Les effectifs sont à peu près stables dans les industries plastiques et autres produits non minéraux et dans la métallurgie et la fabrication de produit métallique. Au sein de la fabrication de matériel de transport (+ 0,1 %), la **construction automobile** perd 2 300 salariés (soit - 1,2 %) tandis que la **fabrication d'autres matériels de transport** est particulièrement dynamique (+ 1,8 %, soit 2 800 créations d'emploi).

D'autres branches industrielles sont également créatrices d'emploi : l'**industrie chimique** (+ 0,9 %, après - 0,3 % en 2017), la fabrication de produits informatiques électroniques et optiques (+ 0,6 %) et celle de machines et équipements (+ 0,4 %).

L'**industrie agro-alimentaire**, qui représente près d'un salarié sur six dans l'industrie (506 000 personnes), reste dynamique : ses effectifs progressent de 0,9 % en moyenne annuelle (+ 1,0 % l'an passé), soit 4 300 postes créés.

... et accélèrent dans la construction

Dans le secteur de la **construction** (un peu plus de 1,4 million de salariés), les effectifs salariés progressent de 2,3 % (31 900 créations nettes), après + 1,0 % en 2017. Compte tenu d'une hausse de 1,5 % du SMPT, la masse salariale globale du secteur reste dynamique : + 3,8 %, après + 3,9 % en 2017, alors que son évolution était de + 0,8 % en 2016.

Les effectifs de la **construction de bâtiments** s'accroissent de 3,0 % en 2018 (soit 4 400 créations nettes), après + 2,1 % en 2017 et quatre ans de baisse consécutives. Les effectifs de tous les sous-secteurs progressent, notamment dans la promotion immobilière de bureaux (+ 12,3 %, soit + 100 postes), la promotion immobilière d'autres bâtiments (+ 11,6 %, soit + 400 postes) et la promotion immobilière de logements (+ 7,3 %, soit + 1 500 postes).

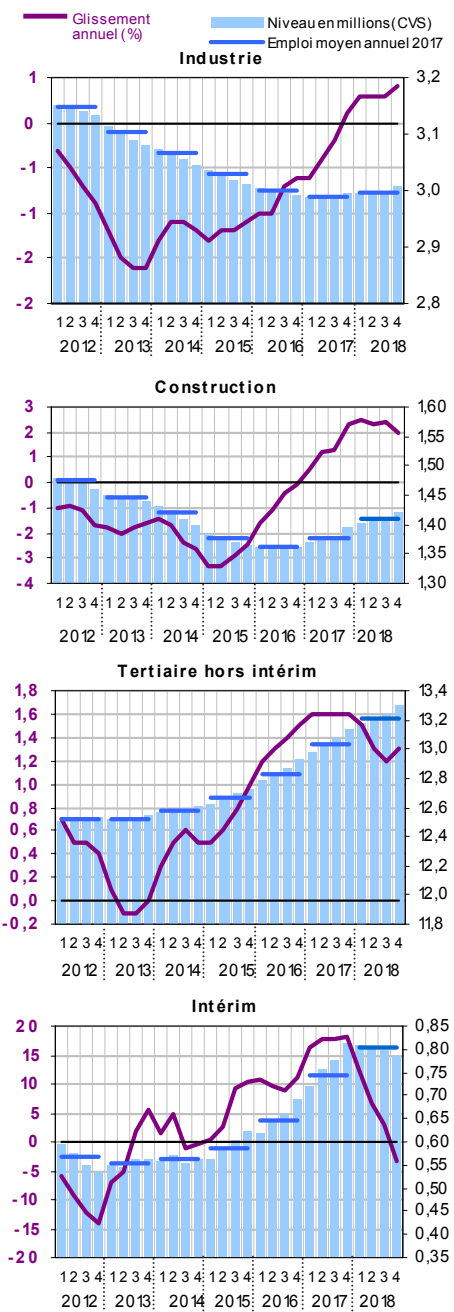
De même, dans le **génie civil**, les effectifs augmentent de 2,1 % (3 400 créations nettes), comme en 2017, après sept années en diminution. Seules les constructions de réseaux pour fluides et d'ouvrages maritimes et fluviaux perdent des salariés (200 en tout). Les autres activités du génie civil voient leurs effectifs progresser, et la construction de réseaux électriques et de télécommunication est la plus créatrice d'emploi (+ 2 000 postes).

Les **travaux de construction spécialisés**, représentant plus de trois quarts des effectifs salariés de la construction, sont en progression de 2,3 % (soit 24 100 créations nettes), soit 1,6 point de plus que la hausse observée l'année précédente. La plupart des activités sont mieux orientées qu'en 2017 : les six activités de ce secteur (sur vingt-quatre) destructrices d'emploi en 2017 ne perdent plus d'effectifs en 2018. Les travaux d'installation d'électricité dans tous locaux, ceux de maçonnerie générale et ceux de terrassement courant sont les mieux orientés : chacune de ces activités gagne entre 2 700 et 4 400 salariés en moyenne annuelle.

Les effectifs salariés progressent dans le tertiaire hors intérim sur un rythme proche de celui de l'année précédente

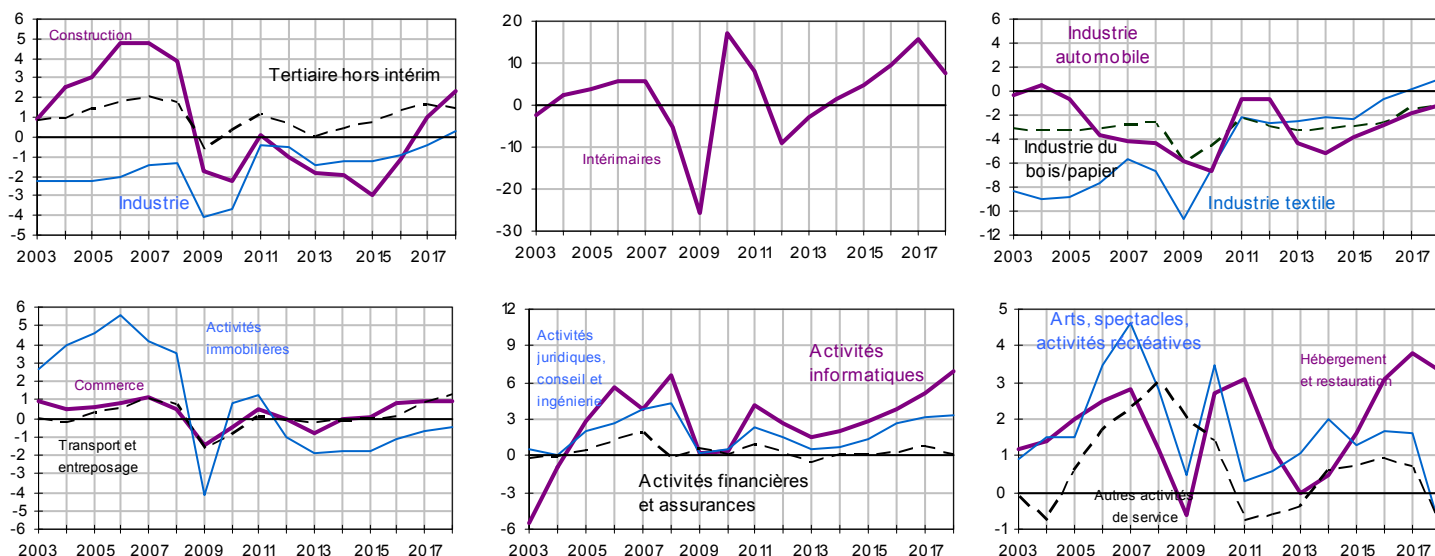
Le **tertiaire hors intérim** (13 millions de salariés), qui représente près de 70 % des emplois du secteur privé, voit ses effectifs

Graphique 3 : Evolution des effectifs moyens trimestriels par grand secteur



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 4 : Evolution des effectifs salariés en moyenne annuelle dans les grands secteurs d'activité entre 2003 et 2018 (en %)



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

croître de 1,4 % (soit + 180 300 postes) en 2018, après une hausse de 1,6 % en 2017. La masse salariale augmente quant à elle de 3,7 % (après + 3,6 % en 2017) et le salaire moyen par tête progresse de 2,3 %.

Dans les **activités informatiques**, les effectifs poursuivent leur progression soutenue (+ 7,0 %, soit + 28 500 postes, après + 5,2 % en 2017). La plupart des activités de ce secteur sont dynamiques, notamment le conseil en systèmes et logiciels informatiques (+ 6,7 %, soit + 16 600 postes), la programmation informatique (+ 11,0 %, soit + 7 400 postes), le traitement des données, hébergement et activités connexes (+ 3,5 % soit + 1 500 postes) et la gestion d'installation informatique (+ 9,0 % soit + 1 300 postes). Seules les activités des agences de presse enregistrent un recul en 2018 (- 1,5 %).

Dans le secteur de l'**hébergement - restauration** (plus d'un million de salariés en 2018), les effectifs progressent de 3,3 % (35 500 postes), après une hausse de 3,8 % en 2017. Cette évolution est notamment portée par la restauration (+ 3,7 %, soit 31 100 postes). Les effectifs de l'hébergement augmentent quant à eux de 1,7 %, soit 4 300 postes, après + 2,0 % en 2017.

Les effectifs salariés dans les **activités juridiques, de conseil et d'ingénierie** progressent de 3,3 % sur un an (+ 33 600 postes), après + 3,1 % en 2017. Toutes les activités de ce secteur confirment l'orientation à la hausse de leurs effectifs observée en 2017, y compris l'activité des géomètres, dont les effectifs avaient baissé de 2010 à 2016. L'ingénierie (+ 4,4 %, soit

+ 11 700 postes), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 6,3 %, soit + 11 600 postes) et les activités comptables (+ 2,8 %, soit + 3 900 postes) sont les activités les plus dynamiques du secteur.

Le secteur de l'**action sociale et de l'hébergement médico-social** enregistre une hausse plus faible que celle de l'année précédente: + 1,2 % en 2018 (+ 14 300 postes), après + 1,8 % en 2017 (+ 22 000 postes). Les activités les plus dynamiques de ce secteur sont l'accueil de jeunes enfants (+ 8,9 %, soit + 7 900 postes), l'aide à domicile (+ 1,6 %, soit + 4 200 postes) et l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté (+ 3,5 %, soit + 1 300 postes). A l'inverse, les effectifs se réduisent dans l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (- 0,5 %, soit - 900 postes) et l'hébergement social pour enfants handicapés (- 1,2 %, soit - 800 postes).

Le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** affiche une baisse de 1,0 % en 2018 (- 3 100 postes) alors que les effectifs de ce secteur avaient augmenté tous les ans depuis 2000. Les activités qui perdent le plus en effectifs sont les arts du spectacle vivant (- 7,5 %, soit - 3 700 postes) et les activités de club de sports (- 2,6 %, soit - 2 200 postes, après + 0,6 % en 2017). Certaines activités affichent néanmoins une augmentation d'effectifs. C'est le cas des activités de parc d'attraction et de parc à thèmes (+ 4,6 %, soit + 1 100 postes) et des activités des centres de culture physique (+ 9,5 %, soit + 700 postes).

Les effectifs salariés de la **santé humaine** progressent de 0,1 %, soit 300 créations

nettes en 2018 après + 0,7 % en 2017. Il s'agit de la plus faible croissance depuis 2000. Cette évolution s'explique par la baisse d'effectifs dans les activités hospitalières du secteur privé (- 0,8 %, soit - 2 600 postes) qui représentent plus de la moitié des effectifs de la santé humaine. A l'inverse, les effectifs augmentent dans les activités des ambulances (+ 2,0 %, soit + 1 200 postes) et des pratiques dentaires (+ 2,4 %, soit + 1 100 postes).

Dans le secteur des **activités financières et d'assurance**, les effectifs salariés sont quasiment stables en 2018 : + 100 postes. Ils augmentent dans les activités des sociétés holding (+ 2,7 %, soit + 2 500 postes) et les autres activités auxiliaires de services financiers (+ 11,8 %, soit + 1 800 postes). A l'inverse, ils diminuent dans les secteurs des autres intermédiations monétaires (- 1,7 %, soit - 4 800 postes) et des autres assurances (- 0,9 %, soit - 1 200 postes).

Dans le secteur du **commerce** (plus de 3 millions de salariés), les effectifs poursuivent leur hausse en 2018 (+ 0,9 %, soit 27 800 postes créés), après une augmentation de 0,9 % (+ 26 200 postes) en 2017.

Les effectifs salariés du secteur du **commerce de détail** sont en hausse : + 0,7 %, soit + 12 400 postes, après + 1,1 % en 2017. Les plus fortes hausses concernent les supermarchés (+ 1,7 %, soit 4 300 postes), les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (+ 10,1 %, soit + 2 400 postes), les commerces d'alimentation générale (+ 7,6 %, soit + 2 300 postes) et les commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (+ 6,3 %

Tableau 2 : Effectifs salariés et salaire par tranche de taille en 2018

Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises		Nombre d'établissements		Masse salariale 2018		Effectifs moyens 2018		SMPT 2018	Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Effectifs moyens 2018	Masse salariale 2018
	en milliers	en %	en milliers	en %	en Md€	en %	en millions	en %	en €				
Moins de 10 salariés	1 271,6	84,5	1 306,0	71,4	83,2	14,4	3,38	18,3	2 061	Moins de 10 salariés	1 504,1	4,14	108,5
10 à 19	119,6	7,9	144,3	7,9	46,1	8,0	1,60	8,7	2 409	10 à 19	161,5	2,16	63,2
20 à 49	71,9	4,8	107,6	5,9	67,7	11,7	2,21	12,0	2 552	20 à 49	101,8	3,11	94,6
50 à 99	22,0	1,5	45,0	2,5	46,0	7,9	1,50	8,1	2 554	50 à 99	35,5	2,42	73,6
100 à 249	13,2	0,9	48,6	2,7	66,0	11,4	2,00	10,9	2 736	100 à 249	19,0	2,85	92,2
250 à 499	4,3	0,3	33,1	1,8	49,7	8,6	1,46	7,9	2 824	250 à 499	5,0	1,70	58,4
500 à 1 999	2,7	0,2	60,7	3,3	84,8	14,6	2,40	13,0	2 950	500 à 1 999	1,9	1,58	65,1
2 000 et plus	0,6	0,0	83,5	4,6	135,4	23,4	3,87	21,0	2 908	2 000 et plus	0,1	0,46	23,5
Total	1 505,7	100,0	1 828,8	100,0	579,0	100,0	18,42	100,0	2 620	Total	1 828,8	18,42	579,0

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

soit + 1 700 postes). Les activités les moins dynamiques de ce secteur sont les commerces de détail d'habillement (- 2,3 %, soit - 3 900 postes) et de chaussures (- 5,6 %, soit - 1 600 postes).

Dans le secteur du **commerce et réparation d'automobiles**, la hausse des effectifs salariés est plus dynamique en 2018 : + 2,2 %, soit + 8 100 postes, après + 1,2 % en 2017. Le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (+ 2,0 %, soit + 3 100 postes) et les activités d'entretien et réparations de véhicules automobiles légers (+ 2,7 %, soit + 3 000 postes) sont les plus dynamiques en 2018. Les secteurs les moins créateurs d'emploi sont le commerce et la réparation de

motocycles (+ 1,5 %, soit + 200 postes) et l'entretien et la réparation d'autres véhicules automobiles (+ 2,2 %, soit + 200 postes). Les effectifs salariés du **commerce de gros**, augmentent en 2018 de 0,8 % (+ 7 300 postes). Les activités les plus dynamiques sont le commerce de gros non spécialisé (+ 3,8 %, soit + 1 000 postes) et le commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers (+ 1,0 %, soit + 900 postes). Les secteurs les moins bien orientés sont le commerce de gros d'habillement et de chaussures (- 2,4 %, soit - 600 postes) et celui des appareils électroménagers (- 3,4 %, soit - 400 postes).

Dans le secteur **transports et entreposage** (près de 1,4 million de

salariés en 2018), les effectifs sont en hausse (+ 1,2 %, soit + 16 700 postes) après + 0,8 % en 2017. Le secteur pâtit encore de la baisse d'effectifs dans les activités de poste (- 3,5 %, soit - 7 600 postes) et le transport ferroviaire interurbain de voyageurs (- 3,2 %, soit - 3 400 postes). A l'inverse, les transports routiers de fret de proximité (+ 6,2 %), les transports routiers de fret interurbains (+ 3,8 %) et l'entreposage et stockage non frigorifique (+ 7,0 %) totalisent 22 400 créations nettes d'emploi en 2018.

Le secteur de **l'édition et audiovisuel** perd 0,5 % de ses effectifs salariés (- 1 100 postes) en 2018. La production de films pour la télévision (- 8,2 %, soit - 1 400

Eclairage 1 : L'assiette salariale dans le secteur public *

En 2018, l'assiette salariale du secteur public représente 139,3 milliards d'euros, soit 0,8 % de plus qu'en 2017. Son évolution reste moins dynamique que celle observée l'année précédente (+ 3,1 %, *tableau A*). Sur 5 ans, l'augmentation s'établit à + 9,3 % ; dans le secteur privé, celle-ci atteint + 13,4 % (*tableau 3*).

L'assiette salariale dont il est question ici correspond à l'assiette déplafonnée des cotisations sociales de sécurité sociale (*encadré*). Elle exclut donc de fait les éléments de rémunération non soumis à

ces cotisations. S'agissant de la fonction publique, l'assiette déplafonnée correspond au traitement indiciaire et exclut donc les primes.

En 2018, les trois fonctions publiques enregistrent un ralentissement de la masse salariale, après une accélération en 2017 (*tableau A* et *graphique A*).

L'assiette salariale de la fonction publique d'État est la plus importante en volume en 2018. Elle représente 46,6 % du total et augmente de 0,8 % en 2018, soit un rythme beaucoup plus faible par rapport à 2017

(+ 3,4 %). Sur 5 ans, la progression reste modérée (8,1 %), comparativement à celles observées dans les deux autres fonctions publiques, supérieures à 9 % (*tableau A*).

L'assiette salariale de la fonction publique hospitalière augmente de 1,0 % en 2018, soit un rythme nettement plus modéré qu'en 2017 (+ 2,9 %).

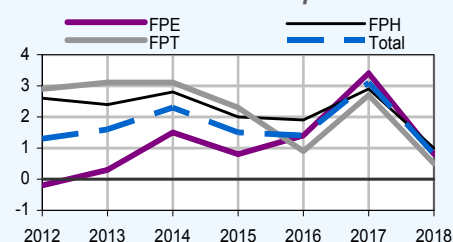
De même, l'assiette salariale de la fonction publique territoriale progresse de 0,5 % en 2018, après une hausse beaucoup plus forte en 2017 (+ 2,7 %).

Tableau A : L'assiette salariale du secteur public

	Assiette salariale					
	Niveau 2017	Niveau 2018	Structure 2018	Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2013
	Md€	Md€	%	%	%	%
Fonction publique d'État (FPE)	64,3	64,9	46,6	3,4	0,8	8,1
Fonction publique hospitalière (FPH)	31,4	31,7	22,8	2,9	1,0	11,0
Fonction publique territoriale (FPT)	42,5	42,7	30,7	2,7	0,5	9,7
Total secteur public	138,2	139,3	100,0	3,1	0,8	9,3

Source : Acooss - Urssaf

Graphique A : Evolution de l'assiette salariale dans le secteur public



Source : Acooss - Urssaf

* Le champ de la « fonction publique » inclut les fonctionnaires et les non fonctionnaires.

Tableau 3 : Evolution de la masse salariale et des effectifs salariés par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

SECTEURS (NACE38)	Masse salariale						Effectifs moyens						SMPT moyen		
	2018		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2018 / 2013		2018		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2018 / 2013		2018	Evolution en moyenne annuelle (en %)	Evolution 2018 / 2013
	Md€	%	2017	2018	Md€	%	milliers	%	2017	2018	milliers	%	€	2018	%
BZ Industries extractives	0,8	0,1	0,9	2,2	0,0	-3,1	21	0,1	-1,7	-1,4	-3,1	-12,8	3 125	3,6	11,1
CA Industries agro-alimentaires	14,5	2,5	3,0	2,4	1,6	12,3	506	2,7	1,0	0,9	17,5	3,6	2 381	1,6	8,4
CB Habillement, textile et cuir	3,1	0,5	2,5	3,4	0,2	6,1	102	0,6	0,2	1,0	-4,0	-3,7	2 543	2,4	10,2
CC Bois et papier	5,4	0,9	0,1	0,2	-0,3	-4,5	168	0,9	-1,5	-1,2	-20,8	-11,0	2 685	1,4	7,3
CD Cokéfaction et raffinage	0,6	0,1	-0,5	0,0	0,0	-4,6	9	0,1	-0,8	-0,9	-1,2	-11,1	4 943	0,9	7,2
CE Industrie chimique	6,3	1,1	1,1	3,1	0,4	7,3	135	0,7	-0,3	0,9	-2,4	-1,7	3 851	2,2	9,2
CF Industrie pharmaceutique	3,9	0,7	2,0	0,7	0,2	6,8	79	0,4	0,3	-0,2	0,2	0,3	4 083	0,9	6,5
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	9,4	1,6	1,8	1,7	0,4	4,6	263	1,4	-0,6	0,0	-17,2	-6,2	2 972	1,7	11,4
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	13,1	2,3	1,7	1,3	0,4	3,0	381	2,1	-0,6	0,0	-20,0	-5,0	2 866	1,4	8,4
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	6,1	1,0	2,6	3,6	0,6	10,2	124	0,7	0,2	0,6	-3,4	-2,7	4 089	2,9	13,2
CJ Fabrication d'équipements électriques	4,4	0,8	0,6	1,9	0,1	2,7	106	0,6	-1,6	-0,8	-10,5	-9,0	3 431	2,8	12,9
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	7,0	1,2	1,3	2,4	0,3	4,6	174	0,9	-0,8	0,4	-8,7	-4,8	3 351	2,1	9,9
CL Fabrication de matériels de transport	15,9	2,8	1,6	3,1	0,9	5,7	350	1,9	-0,3	0,1	-21,6	-5,8	3 799	3,0	12,2
29- Construction automobile	7,7	1,3	0,4	1,2	-0,3	-4,3	192	1,0	-1,8	-1,2	-31,5	-14,1	3 338	2,5	11,4
30- Fabrication d'autres matériels de transport	8,3	1,4	2,7	4,9	1,2	17,0	158	0,9	1,6	1,8	9,9	6,7	4 358	3,1	9,7
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	9,4	1,6	2,4	3,5	0,8	9,6	266	1,4	0,2	1,3	-2,8	-1,0	2 961	2,2	10,7
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	8,7	1,5	-0,2	1,4	0,5	6,7	166	0,9	-3,4	-1,3	-8,1	-4,6	4 352	2,8	11,9
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	4,8	0,8	1,6	3,6	0,3	6,9	148	0,8	0,1	1,8	0,4	0,3	2 722	1,8	6,6
FZ Construction	38,6	6,7	3,9	3,8	2,3	6,2	1 408	7,6	1,0	2,3	-39,7	-2,7	2 286	1,5	9,2
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	90,0	15,5	3,0	2,9	9,8	12,2	3 066	16,6	0,9	0,9	77,1	2,6	2 446	2,0	9,3
HZ Transports et entreposage	43,9	7,6	1,9	3,2	3,6	8,9	1 398	7,6	0,8	1,2	27,5	2,0	2 618	2,0	6,8
IZ Hébergement et restauration	23,8	4,1	5,3	5,5	4,2	21,5	1 118	6,1	3,8	3,3	127,7	12,9	1 778	2,1	7,6
JA Edition et audiovisuel	10,7	1,8	3,1	3,1	1,4	15,4	215	1,2	0,0	-0,5	-0,6	-0,3	4 152	3,6	15,7
JB Télécommunications	5,6	1,0	1,9	0,1	-0,1	-1,4	129	0,7	-1,1	-1,9	-14,2	-9,9	3 639	2,0	9,4
JC Activités informatiques	21,0	3,6	7,5	9,6	5,3	34,0	434	2,4	5,2	7,0	80,4	22,7	4 020	2,3	9,2
KZ Activités financières et d'assurance	38,8	6,7	3,0	2,7	4,4	12,9	756	4,1	0,7	0,0	8,0	1,1	4 274	2,7	11,7
LZ Activités immobilières	8,3	1,4	3,4	2,4	0,7	8,8	248	1,3	-0,7	-0,5	-15,5	-5,9	2 785	2,8	15,5
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	48,2	8,3	5,7	5,9	9,2	23,6	1 040	5,6	3,1	3,3	107,8	11,6	3 864	2,5	10,7
MB Recherche et développement	5,1	0,9	2,4	3,1	0,6	13,7	99	0,5	1,6	1,4	5,0	5,4	4 332	1,7	7,9
MC Autres activités scientifiques et techniques	7,3	1,3	3,7	4,6	1,2	20,2	204	1,1	0,8	1,3	4,3	2,1	2 977	3,3	17,6
NZ Activités de services administratifs et de soutien	50,5	8,7	8,3	5,7	11,7	30,2	2 165	11,8	6,9	4,4	373,2	20,8	1 943	1,3	7,8
OZ Administration publique	6,4	1,1	0,2	-1,6	-0,2	-3,1	188	1,0	-0,9	-2,3	-11,9	-6,0	2 859	0,8	3,0
PZ Education	8,1	1,4	3,2	2,6	0,9	11,9	351	1,9	1,6	0,6	20,1	6,1	1 921	1,9	5,4
QA Activités pour la santé humaine	16,0	2,8	2,7	2,1	1,7	11,9	576	3,1	0,7	0,1	19,3	3,5	2 315	2,0	8,1
QB Action sociale et hébergement médico-social	24,5	4,2	3,1	2,6	3,3	15,7	1 234	6,7	1,8	1,2	103,5	9,2	1 653	1,3	6,0
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	7,8	1,3	5,5	2,7	1,3	19,7	291	1,6	1,6	-1,0	15,7	5,7	2 230	3,8	13,1
SZ Autres activités de services	11,1	1,9	1,9	1,2	0,7	6,6	502	2,7	0,7	-0,9	10,2	2,1	1 848	2,1	4,4
Total	579,0	100,0	3,6	3,5	68,4	13,4	18 419	100,0	1,7	1,5	792,4	4,5	2 620	2,0	8,5
Total hors intérimaires	558,5	96,5	3,2	3,4	61,8	12,4	17 617	95,6	1,2	1,3	544,6	3,2	2 642	2,1	8,9
<i>Industrie</i>	113,3	19,6	1,6	2,3	6,4	6,0	2 998	16,3	-0,4	0,3	-105,5	-3,4	3 148	2,0	9,8
<i>Construction</i>	38,6	6,7	3,9	3,8	2,3	6,2	1 408	7,6	1,0	2,3	-39,7	-2,7	2 286	1,5	9,2
<i>Tertiaire (y compris intérimaires)</i>	427,1	73,8	4,1	3,8	59,7	16,2	14 012	76,1	2,3	1,7	937,7	7,2	2 540	2,1	8,5
<i>Tertiaire hors intérimaires</i>	406,6	70,2	3,6	3,7	53,1	15,0	13 211	71,7	1,6	1,4	689,8	5,5	2 565	2,3	9,0
<i>Intérimaires</i>	20,5	3,5	13,8	6,9	6,6	47,4	802	4,4	15,6	7,5	247,9	44,8	2 131	-0,6	1,8
<i>Associations</i>	38,1	6,6	0,8	1,3	2,8	7,9	1 749	9,5	-0,4	-1,0	15,2	0,9	1 814	2,4	7,0

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

postes) et la production de films pour le cinéma (- 14,0 %, soit - 1 100 postes) sont les secteurs les moins bien orientés. En revanche, l'édition de logiciels applicatifs (+ 4,5 %, soit + 2 100 postes) est créateur d'emploi en 2018.

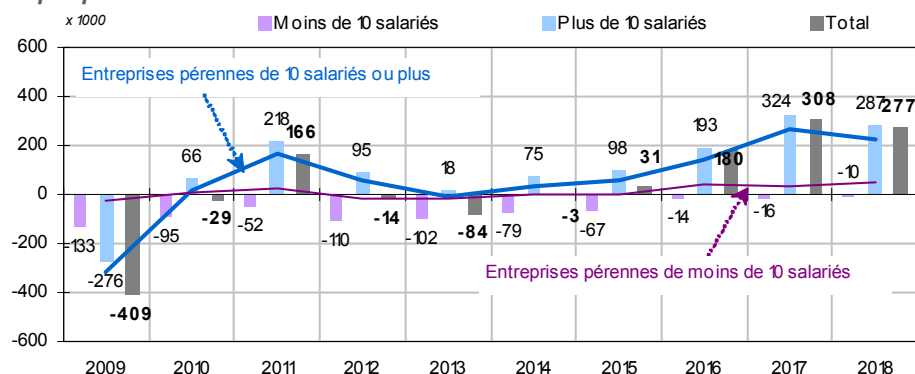
Les effectifs salariés dans le secteur des **télécommunications** diminuent de 1,9 % en 2018 (- 2 500 postes), après - 1,1 % en 2017. Ce recul est principalement dû aux 3 200 destructions nettes d'emploi que cumulent les télécommunications filaires (- 2,5 %), d'une part, et sans fil (- 4,0 %), d'autre part. En revanche, dans les autres activités des télécommunications les effectifs croissent de 3,6 % (+ 700 postes).

Dans le secteur **immobilier**, les effectifs salariés continuent de diminuer en 2018 (- 0,5 %, soit - 1 200 postes, après - 0,7 % en 2017). Comme l'année précédente, ce recul est principalement dû aux 4 600 destructions nettes d'emploi dans les secteurs de la location de terrains et d'autres biens immobiliers (- 16,2 %). A l'inverse, le secteur des agences immobilières est créateur d'emploi en 2018 (+ 4,5 %, soit + 3 300 postes).

Les effectifs intérimaires accélèrent nettement

En 2018, les effectifs **intérimaires** continuent leur progression sur un rythme soutenu (+ 7,5 %, soit + 56 200 postes), néanmoins plus faible qu'en 2017(+ 15,6 %, *graphique 4 et tableau 2*). L'analyse infra-annuelle montre une décélération au cours de l'année 2018, le glissement annuel s'établissant à - 3,4 % au dernier trimestre (*graphique 3*). La masse salariale de ce secteur augmente de 6,9 % en moyenne annuelle, après

Graphique 5 : Variations annuelles d'effectifs



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Note : Les courbes indiquent pour l'année N les créations nettes d'emploi enregistrées entre N-1 et N (en moyenne annuelle). La variabilité du total des créations nettes d'emploi s'explique notamment par les évolutions d'emploi observées parmi les entreprises de 10 salariés ou plus dont la taille reste supérieure à ce seuil d'une année à l'autre (entreprises pérennes de 10 salariés ou plus) et parmi celles de moins de 10 salariés qui restent sous le seuil des 10 salariés d'une année à l'autre (entreprises pérennes de moins de 10 salariés). Le reste des évolutions est expliqué par les créations nettes d'emploi enregistrées dans les entreprises entrantes, sortantes, ou changeant de tranche de taille.

+ 13,8 % en 2017. Le SMPT diminue de 0,6 % après un recul de 1,6 % en 2017.

Les entreprises de plus de 10 salariés continuent de créer des emplois

En 2018, le secteur privé compte 1,5 million d'entreprises et 1,8 million d'établissements (*tableau 2*). Les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés), qui représentent 84,5 % des entreprises, regroupent 14,4 % de la masse salariale et 18,3 % des effectifs salariés. *A contrario*, les 3 300 entreprises de 500 salariés ou plus concentrent 38,0 % de la masse salariale et 33,9 % des emplois du secteur privé. La croissance des effectifs reste portée par les entreprises de 10 salariés ou plus : + 286 600 en 2018, après + 324 400 en 2017 (*graphique 5*). Parmi elles, les entreprises pérennes affichent une

hausse globale de leurs effectifs de 224 600. Les entreprises de moins de 10 salariés continuent quant à elles de perdre des effectifs (- 9 900 en 2018, après - 16 100 en 2017). Cette baisse est liée aux destructions de postes induites par les entreprises cessant leur activité, dont le nombre n'est pas compensé par les gains d'effectifs associés aux créations d'entreprises. Les entreprises pérennes de moins de 10 salariés enregistrent quant à elles 15 400 créations nettes d'emplois en 2018.

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

Pierre Amoros
Mihaela MOSU NASR

Département des études statistiques
et de l'animation du réseau (DESAR)

Eclairage 2 : Les primes et les heures supplémentaires représentent 9,3 % de l'assiette déplafonnée en 2018

En 2018, l'assiette déplafonnée, qui regroupe l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations et contributions sociales, s'élève à 576,1 milliards d'euros¹. Cette assiette est composée principalement du salaire de référence mais aussi des heures supplémentaires, pour 13,5 milliards d'euros, et des primes, éléments variables de la rémunération, pour 39,8 milliards d'euros. Ces éléments de rémunération complémentaires représentent ainsi 53,3 milliards d'euros, soit 9,3 % de l'assiette déplafonnée (*tableau D*).

Des primes de nature différente

Trois catégories de primes peuvent être distinguées (*tableau B*) :

- **les primes liées à l'activité**, correspondant notamment aux 13ème et 14ème mois, aux primes de vacances, aux primes sur résultat. Elles s'élèvent à 24,3 milliards d'euros en 2018, soit 61,0 % des primes. Elles représentent 4,2 % de l'assiette déplafonnée. Un établissement sur 5 en verse, et un salarié sur quatre en bénéficie.

- **les primes exceptionnelles** sont par exemple des primes liées à la productivité, à la performance, à la surcharge d'activité. Elles représentent 10,7 milliards d'euros, soit 26,9 % des primes. Avec moins de 2 % de l'assiette déplafonnée totale, elles concernent 13,1 % des salariés et 25,4 % des établissements.

- **les primes liées aux salariés** sont plutôt des primes d'événements (mariage, naissance, déménagement) et des rachats de jours de récupération de temps de travail

Tableau B : Répartition des primes

Type de primes	Montant		% de salariés	% d'étab.
	Md€	en %		
Primes exceptionnelles	10,7	26,9	13,1	25,4
Primes liées à l'activité	24,3	61,0	25,0	21,9
Primes liées au salarié	4,8	12,1	9,4	12,8
Total	39,8	100,0	37,8	43,4

¹ La masse salariale présentée dans cette analyse diffère légèrement de celle issue de la base Séquoia qui sert à l'analyse conjoncturelle. Elle se limite aux établissements dont la déclaration sociale nominative faite en 2018 présente un bloc de données « agrégées » cohérent avec celui des données « individuelles ».

(RTT) ou encore de jours épargnés sur un compte d'épargne temps (CET). Elles concernent un salarié sur dix et un établissement sur sept, elles représentent 4,8 milliards d'euros, soit 12,1 % du total des primes et 0,8 % de l'assiette déplaçonnée.

Au total, parmi les 33,7 millions de salariés² ayant perçu une rémunération en 2018, 12,7 millions – soit 37,8 % – bénéficient de primes et 11,2 millions – soit 34,8 % – d'une rémunération d'heures supplémentaires.

Des contrastes sectoriels

Les primes représentent 8,3 % de l'assiette déplaçonnée dans l'industrie, 6,9 % dans les services, 6,8 % dans le commerce, 5,4 % dans la construction, et 3,1 % dans l'hébergement - restauration (graphique B). Dans ce dernier secteur, les compléments à la rémunération de base sont davantage issus des heures supplémentaires (5,1 % de l'assiette contre 1,8 % dans les services).

Des disparités existent également entre les types de prime. En effet, si les primes exceptionnelles sont relativement plus importantes dans la construction (2,1 % de l'assiette déplaçonnée contre 1,7 % dans l'industrie), ce sont les primes liées à l'activité qui sont les plus fréquentes dans l'industrie (5,5 % de l'assiette contre 2,8 % dans la construction).

A un niveau sectoriel plus fin, les industries extractives, d'énergie, d'eau et les activités financières et d'assurance sont celles où l'écart entre la part des primes dans l'assiette déplaçonnée et la part des heures supplémentaires est la plus forte. Les salariés de ces secteurs d'activité bénéficient en effet plutôt de primes liées à l'activité. Les secteurs des transports et de la construction ont à la fois une part de primes et une part d'heures supplémentaires importantes. Les transports privilégient les primes liées à l'activité (4,8 %) et les heures supplémentaires (4,1 %). La construction utilise prioritairement les heures supplémentaires (5,1 %), puis les primes liées à l'activité (2,8 %) et les primes exceptionnelles (2,1 %). A contrario, les primes sont les plus faiblement utilisées dans

Tableau C : Part des primes et des heures supplémentaires selon le secteur d'activité en 2018 (en % de l'assiette déplaçonnée)

Secteurs d'activité	primes totales	dont primes exceptionnelles	dont primes liées à l'activité	dont primes liées aux salariés	heures supplémentaires	Ensemble
DE Industries extractives, énergie, eau	12,0	3,6	6,8	1,6	1,6	13,6
KZ Activités financières et d'assurance	13,1	4,0	7,6	1,4	0,5	13,6
HZ Transports	6,8	1,3	4,8	0,8	4,1	10,9
FZ Construction	5,4	2,1	2,8	0,6	5,1	10,5
C4 Fabrication de matériels de transport	9,1	1,4	7,0	0,7	1,1	10,3
LZ Activités immobilières	9,2	2,5	5,4	1,2	0,9	10,1
C5 Fabrication d'autres produits industriels	7,4	1,5	4,9	1,1	2,5	9,9
C1 Industries agro-alimentaires	7,2	1,3	5,2	0,7	2,6	9,8
GZ Commerce	6,8	1,9	4,1	0,7	2,6	9,4
C3 Equip. électriques, électroniques, informatiques	7,9	1,2	5,6	1,1	1,4	9,3
MN Act. scient. et tech. ; soutien et serv. Admin.	6,7	2,0	3,8	0,9	2,1	8,8
C2 Cokéfaction et raffinage	7,5	1,3	5,0	1,3	1,2	8,8
JZ Information et communication	7,1	2,4	3,9	0,8	1,1	8,2
IZ Hébergement et restauration	3,1	1,0	1,8	0,3	5,1	8,2
RU Autres activités de services	4,4	1,5	2,2	0,7	1,5	5,9
OQ Admin. publiq., défense, enseign, santé humaine et act. Sociale	3,7	0,6	2,6	0,4	1,3	5,0
Total	6,9	1,9	4,2	0,8	2,3	9,3

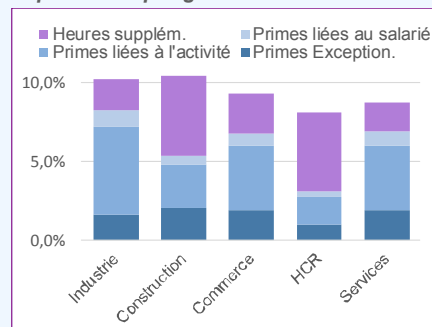
Source : AcoSS – Urssaf

Tableau D : Montants des primes et des heures supplémentaires et répartition des salariés concernés selon la taille de l'entreprise en 2018

Tranche de taille de l'entreprise	Assiette déplaçonnée Md€	Elements de rémunérations				Salariés concernés				
		Primes		Heures supplémentaires		Assiette déplaçonnée		Primes		Heures supplémentaires
		Md€	% de l'ass. deplaf.	Md€	% de l'ass. deplaf.	milliers	milliers	%	milliers	%
0 à 9	82,8	3,4	4,1	3,0	3,6	6 735	1 423	21,1	1 957	29,1
10 à 19	46,2	2,3	5,0	2,2	4,7	2 929	873	29,8	1 257	42,9
20 à 49	67,6	3,7	5,5	2,7	3,9	4 049	1 355	33,5	1 689	41,7
50 à 99	45,8	2,7	6,0	1,2	2,7	2 862	963	33,6	1 076	37,6
100 à 249	65,2	4,6	7,1	1,3	2,0	3 643	1 412	38,8	1 289	35,4
250 à 499	49,4	3,9	7,8	0,7	1,4	2 443	1 137	46,5	801	32,8
500 à 1999	86,6	7,4	8,6	0,8	0,9	3 844	2 020	52,6	1 061	27,6
2000 ou plus	132,4	11,7	8,9	1,6	1,2	7 148	3 534	49,4	2 592	36,3
Total	576,1	39,8	6,9	13,5	2,3	33 652	12 716	37,8	11 722	34,8

Source : AcoSS – Urssaf

Graphique B : Part des primes et des heures supplémentaires dans l'assiette déplaçonnée par grand secteur d'activité



Source : AcoSS – Urssaf

l'hébergement et la restauration (3,1 %) au profit des heures supplémentaires (5,1 %).

La part des primes et des heures supplémentaires varie avec la taille de l'entreprise

Si la part des primes dans l'assiette déplaçonnée croît avec la taille de l'entreprise, (8,9 % de l'assiette déplaçonnée dans les entreprises de 2000 salariés ou plus contre 4,1 % dans les entreprises de moins de 10 salariés), la part des heures supplémentaires est à l'inverse globalement plus importante dans les entreprises de petite taille. Elle est par exemple de 4,7 % de l'assiette déplaçonnée dans les entreprises de 10 à 19 salariés et de

0,9 % pour les entreprises de 500 à 1 999 salariés. Ce constat traduit notamment la présence d'heures supplémentaires structurelles dans les petites entreprises n'appliquant pas la réduction du temps de travail. De même, la part des salariés concernés par les primes croît avec la taille de l'entreprise, tandis que celle des salariés concernés par les heures supplémentaires est globalement plus importante dans les petites entreprises.

Jean-Claude Jaillet
Urssaf de Rhône-Alpes

Laure Senia
Urssaf de Paca

² Par nature, ce comptage est différent de celui associé à la définition habituelle des effectifs qui dénombre les salariés ayant un contrat en fin de période. Ici, un salarié correspond à un couple (établissement, individu) en contrat au moins un jour dans l'année. Un individu ayant eu deux contrats avec deux établissements différents compte ainsi pour deux.

Encadré : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base **Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieure à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP, *encadré 1*) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la MSA), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la

Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238). Cette modification entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions, principalement dans les secteurs NZ, OZ et SZ.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

L'**effectif moyen annuel** est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel ; il est divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen annuel est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Le **nombre d'entreprises et d'établissements** en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombrements trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

Pour approfondir...

- « La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2019 », *Acooss Stat* n° 289, juin 2019.
- « Les effectifs salariés du secteur privé poursuivent leur progression en 2017 », *Acooss Stat* n° 277, octobre 2018.